

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

E-0142-4.1 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UDEM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
2019-A0016-0142^e-535

SUR LA PROPOSITION D'ÉRIC FILTEAU, VICE-RECTEUR AUX FINANCES ET AUX INFRASTRUCTURES, IL EST RÉSOLU :

1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 166 244 674 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux Universités, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - e) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

-
- f) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
- g) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- h) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le secrétaire général;
le vice-recteur aux finances et aux infrastructures;
le vice-recteur adjoint aux finances; ou
le trésorier;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

E-0142-4.2 CONVENTION DE LOCATION DE SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION AU COMPLEXE DES SCIENCES DU CAMPUS MIL AVEC VIDÉOTRON LTÉE
2019-A0016-0142^e-530

Le Comité exécutif, conformément au document **2019-A0016-0142^e-530** déposé aux archives, **autorise** :

- la signature d'une convention de location avec Vidéotron Ltée pour des espaces situés au Complexe des sciences du Campus MIL, représentant les Lieux loués, pour une période de dix (10) ans, du **1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2029**; avec deux (2) options de renouvellement de cinq (5) ans chacune, aux mêmes conditions que la convention de location initiale. Le loyer total pour la durée initiale du bail, sans les options de renouvellement, est de 10 000,00 \$, excluant les taxes applicables;
- que les options de renouvellement de cinq (5) ans chacune, aux mêmes conditions que la convention initiale et pour une période maximale allant jusqu'au **30 septembre 2039**, n'auront pas à faire l'objet d'une résolution additionnelle du Comité exécutif de l'Université de Montréal;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

- le vice-recteur aux infrastructures et aux finances, **M. Éric Filteau** et le secrétaire général, **M. Alexandre Chabot** à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la convention de location et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0142-4.3 CONTRAT RESSOURCES EXPLOITATION TI
2019-A0016-0142^e-532

Le Comité exécutif, conformément au document **2019-A0016-0142^e-532** déposé aux archives, **autorise**:

- la Direction des Technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public en ressources Exploitation TI pour une valeur annuelle estimée à 1 350 000 \$ (avant taxes) pour une période de 3 ans, soit pour un total de 4 050 000 \$ (avant taxes) ;
- le vice-recteur aux finances et infrastructures, **M. Éric Filteau**, et le secrétaire général, **M. Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, le contrat susmentionné et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0142-4.4 REFINANCEMENT D'UNE FACILITÉ DE CRÉDIT
2019-A0016-0142^e-539

Le Comité exécutif, conformément au document **2019-A0016-0142^e-539** déposé aux archives:

- autorise que l'une ou l'autre des personnes suivantes :

le secrétaire général;
le vice-recteur aux finances et aux infrastructures;
le vice-recteur adjoint aux finances ou
le trésorier;

pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Université, à signer la convention de financement résultant de l'appel d'offres, ainsi que tout document connexe à cette convention.

E-0142-4.5 ROGRESSION SALARIALE DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE 2019-2020 - PRÉSENTATION DU RÉEL DES COÛTS
2019-A0016-0142^e-540

Le Comité exécutif dégage une enveloppe relative à la différence entre la progression salariale des officiers admissibles d'une somme de 60 023 \$ pour l'année 2019-2020, à laquelle s'ajoutera le montant alloué à la progression du recteur et les montants d'indexation, conformément au document **2019-A0016-0142^e-540** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

E-0142-4.6 CONDITIONS DU POSTE DE RECTRICE/RECTEUR - PROPOSITION DE LA DRH
2019-A0016-0142^e-541

Le Comité exécutif établit une échelle de rémunération à compter du 1^{er} juin 2020 dont les limites se situeraient entre 90 % du maximum et 100 %, entendu que le maximum correspondrait au salaire atteint par le recteur actuel en date du 1^{er} juin 2019 majoré du paramètre général d'indexation qui sera établi par le Comité exécutif au 1^{er} juin 2020, conformément au document **2019-A0016-0142^e-541** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0142-4.7 CONVENTION DE BAIL POUR LE CENTRE DE CONSERVATION DES SCIENCES ET LA
COLLECTION CLAUDE GINGRAS - MODIFICATION À LA RÉOLUTION E-0137-5.2
2019-A0016-0142^e-542

Le Comité exécutif, conformément au document **2019-A0016-0142^e-542** déposé aux archives:

- autorise, sujet à l'approbation des autorités compétentes, la conclusion d'une convention de bail avec Développement Olymbec inc. pour des espaces situés au 101 boulevard Marcel-Laurin à Montréal, d'une superficie locative d'environ 910 m², pour une période de cinq (5) ans, environ du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024. Le loyer total pour la durée du bail est d'environ 978 597 \$, incluant les taxes ristournées;
- l'option de renouvellement de cinq (5) ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, est conditionnelle à l'obtention d'une résolution du Comité exécutif de l'Université lorsque le loyer aura été fixé pour la durée de l'option;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, **M. Éric Filteau** et le secrétaire général, **M. Alexandre Chabot**, à signer la convention de bail à intervenir entre Développement Olymbec inc. et l'Université de Montréal et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- que les résolutions ci-dessus mentionnées remplacent la résolution E- 0137-5.2.

E-0142-5.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DU CHUV
2019-A0016-0142^e-531

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Barbara Ann Rusnak** à titre de membre représentant le milieu hippique, au **Conseil du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV)**, et ce, pour un premier mandat (sur trois possibles) de deux (2) ans débutant le 1^{er} novembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2021, conformément au document **2019-A0016-0142^e-531** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

E-0142-5.2 COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE DOTATION - NOMINATION ET ABOLITION DE POSTE
2019-A0016-0142^e-537

Ce point est reporté à une prochaine séance.

E-0142-5.3 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2019-A0016-0142^e-526

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2019-A0016-0142^e-526.1** déposé aux archives.

E-0142-5.4 CHAIRE RAYMOND GARNEAU EN CANCER DE LA PROSTATE - NOMINATION DU TITULAIRE
2019-A0016-0142^e-534

Le Comité exécutif nomme le Dr **Fred Saad**, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la **Chaire Raymond Garneau en cancer de la prostate**, et ce, pour un quatrième mandat d'une durée de cinq (5) ans prenant effet le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 30 septembre 2024, le tout conformément au document **2019-A0016-0142^e-534** et à son **annexe** déposés aux archives.

E-0142-5.5 CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE - NOMINATION DU DIRECTEUR
2019-A0016-0142^e-528

Ce point est retiré.

E-0142-5.6 PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES DU GOUVERNEMENT DU CANADA : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ
2019-A0016-0142^e-533

Le Comité exécutif, sous réserve de l'obtention de la confirmation officielle de la Direction des marchandises contrôlées qu'elle peut agir à titre de *représentant désigné*, désigne M^{me} **Julia Guy**, conseillère à la recherche au Bureau Recherche-Développement-Valorisation de l'Université de Montréal, pour agir en tant que *représentant désigné* de l'Université de Montréal

après de la Direction des marchandises contrôlées dans le cadre du Programme des marchandises contrôlées de la *Loi sur la production de défense du Canada*, le tout conformément au document **2019-A0016-0142^e-533** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

Résolutions adoptées à la 0142^e séance
tenue le 8 octobre 2019

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 12 novembre 2019

E-0142-5.7 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (CONFEP) - NOMINATIONS –
DEUX CHARGÉS COURS ET UNE ÉTUDIANTE
2019-A0016-0142^e-538

Le Comité exécutif, conformément au document **2019-A0016-0142^e-538** et son **annexe** déposés aux archives, **nomme** :

- M. **Kenneth George** et M. **Philippe Lévesque-Groleau**, chargés de cours à la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente en vertu de l'article 19.01, parag. g) des statuts, et ce, pour un premier mandat de quatre ans débutant le 30 septembre 2019 et se terminant le 31 mai 2023.
- M^{me} **Andréanne St-Gelais**, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente en vertu de l'article 29.03, paragraphe f) des statuts, et ce, pour un premier mandat de quatre ans débutant le 2 octobre 2019 et se terminant le 31 mai 2023.

E-0142-5.8 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS – NOMINATION D'UN MEMBRE
2019-A0016-0142^e-543

Le Comité exécutif, par délégation de pouvoir du Conseil de l'Université de Montréal, nomme au Comité d'appel des différends, à titre de membre substitut désigné par le Conseil, M. **Derek McKee**, professeur agrégé à la Faculté de droit, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2023, conformément au document **2019-A0016-0142^e-543** déposé aux archives.

E-0142-5.9 OCTROI DE GRADES
2019-A0016-0142^e-536

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2019-A0016-0142^e-536** à **536.4** déposés aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot